

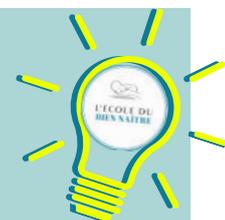


VOTRE FINANCEMENT

Nos formations sont susceptibles d'être financées dans le cadre de la formation professionnelle. L'École du Bien Naître est certifiée Qualiopi et enregistré comme Organisme de Développement Professionnel Continu.

Voici comment faire financer tout ou partie de vos coûts de formations.

ACTUALITÉ DES PRISES EN CHARGE EDBN



➔ Vous êtes sage-femme

☀ Vous souhaitez suivre la formation "accompagner le post partum"

Le 05/12 et 06/12

☀ Vous souhaitez suivre la formation "Pleurs du nouveau né et des premiers mois de vie"

Les 22/11 et 20/12

☀ Vous souhaitez suivre la formation "Allaitement perfectionnement"

Les 29/11 et 16/12

➔ Vous êtes diététiciennes

☀ Vous souhaitez suivre la formation "diversification alimentaire et DME"

Le 24,25/11 et 08,09/12

Ces formations sont financées en grande partie par le FIFPL pour vous !

Activité professionnelle non libérale

Les OPCO, Opérateurs de compétences sont des organismes agréés par l'Etat dont le rôle est de vous accompagner dans le financement de votre formation professionnelle. Il existe 11 OPCO qui représentent l'ensemble des branches professionnelles en France, regroupées par secteur. Après une demande de prise en charge de votre formation auprès d'un conseiller pour valider votre projet, votre formation sera prise en charge partiellement ou dans sa globalité.



Vous pouvez identifier votre OPCO de rattachement grâce à votre numéro SIRET si vous êtes auto-entrepreneur ou que vous avez créé une entreprise ou une société ; ou grâce au numéro de la convention collective dont vous dépendez, en vous connectant au site du Ministère du travail, du plein emploi et de l'insertion : <https://travail-emploi.gouv.fr/ministere/acteurs/partenaires/opco#Comment-connaître-son-operateur-de-competences-OPCO>

Activité professionnelle libérale



Votre projet de formation professionnelle peut relever du FIFPL, fond d'assurance formation au service des professionnels libéraux. <https://www.fifpl.fr/>

Les professionnels relevant de professions libérales non réglementée pouvaient cotiser à l'AGECIF mais depuis La loi n°2022-172 du 14 février 2022 en faveur de l'activité professionnelle indépendante, toutes les professions libérales dépendent du FIFPL.

ÉLIGIBLE À PÔLE EMPLOI

Prenez attache auprès de votre conseiller Pôle Emploi : <https://www.pole-emploi.fr/accueil/>
N'hésitez pas à nous contacter pour un accompagnement à la valorisation de votre projet de formation professionnelle.



AUTRE POSSIBILITÉ...

N'oubliez pas de vous rapprocher de votre employeur (service RH ou formation continue) ou dossier ANFH.
Des enveloppes budgétaires spécifiques à des projets locaux peuvent aussi exister pour financer des formations pour les professionnelles : renseignez-vous auprès de votre conseil régional et de votre conseil départemental ou d'associations locales.



Dirigeant d'entreprise : Crédit d'impôt

(en dehors de micro-entreprise)

Vous avez épuisé vos possibilités de financements auprès de votre fond d'assurance formation ou de votre OPCO ? Sachez que vous pouvez bénéficier du crédit d'impôt si vous financez vous-même vos formations.

Aussi, lorsque vous prenez la formation à votre charge, les heures que vous consacrez à vous former vous donnent droit à un crédit d'impôt. Ce crédit est limité à 40 heures par an.

Pour en savoir plus :

<https://www.economie.gouv.fr/entreprises/credit-impot-formation-dirigeants-chef-entreprise#>



Déduction fiscale

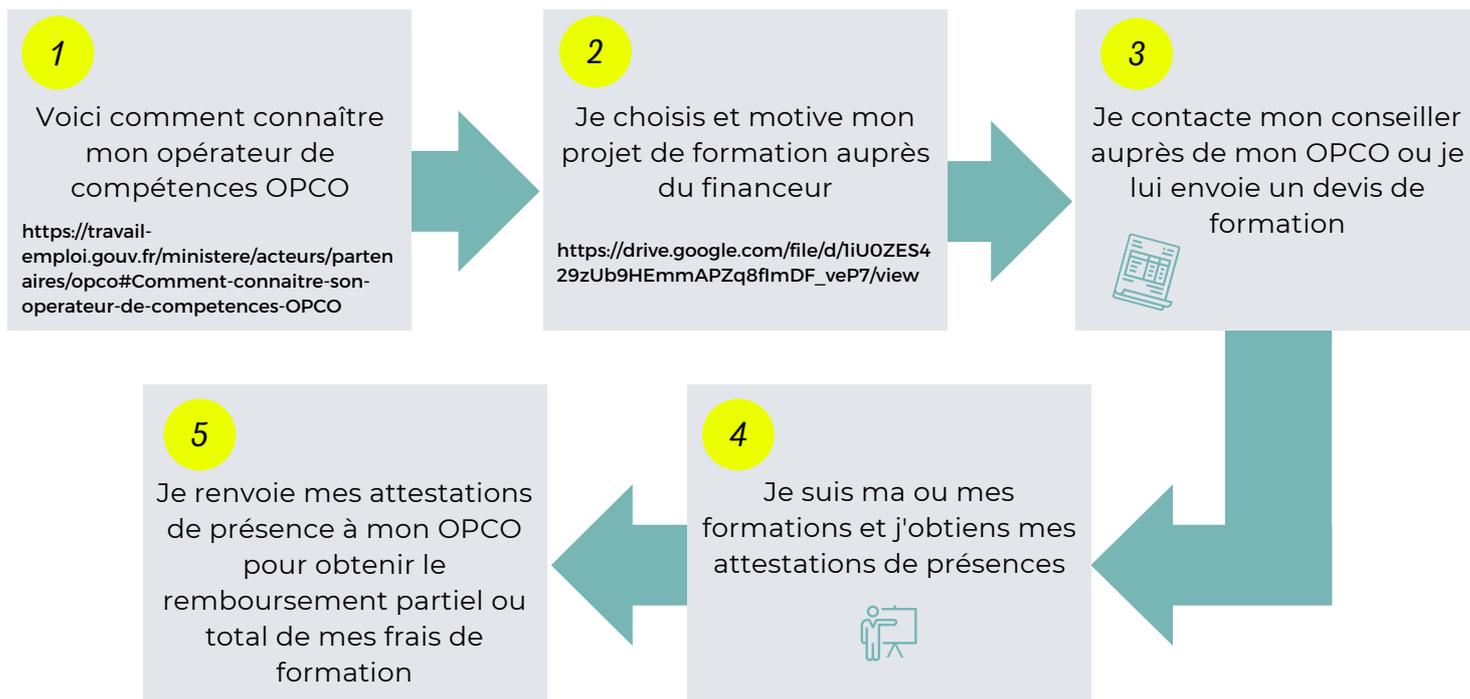
Les dépenses engendrées pour votre formation (déplacement, hébergement, repas, documentation ...) sont considérées comme des frais professionnels qui peuvent être en partie déductibles de vos revenus, sur votre déclaration d'impôt.

« Les frais de formation peuvent être déduits au titre des frais réels, dès lors que vous êtes salariés ou demandeur d'emploi et qu'ils sont engagés en vue de permettre l'amélioration de votre situation professionnelle ou l'accès à une autre profession ».

<https://www.impots.gouv.fr/particulier/questions/en-formation-non-remuneree-puis-je-deduire-les-frais-reels>



Ma feuille de route pour financer mes formations



L'Ecole du Bien Naître vous accompagne en amont et en aval de votre financement !

Nous vous accompagnons par mail et par téléphone dans la construction de votre projet de formation :

- échange et analyse de votre projet pour vous proposer le(s) formation(s) les plus pertinent(e)s
- création de devis
- montage des dossiers de financement
- fournitures de pièces justificatives
- envoi des attestations, factures

Vous pouvez télécharger un exemplaire de lettre de demande de financement type ainsi qu'un document pouvant vous aider à motiver votre demande.

- Lettre type de demande de financement
- Argumentaire pour motiver votre demande



Prénom NOM
Adresse
Code postal - Ville
Numéro de téléphone
Adresse E-mail

Date, lieu,

Objet : lettre de demande de financement [choix de vos formations]

Madame, Monsieur,

Actuellement éligible à pôle emploi, je suis inscrit(e) sous le n° [préciser] auprès de vos services. Je suis indemnisé à hauteur de [montant] euros par mois [OU Je ne suis pas indemnisé].

Afin de faciliter mon retour à l'emploi et de compléter mes acquis, j'aimerais effectuer plusieurs formations dans le domaine de la périnatalité [indiquer les formations]. C'est pourquoi j'ai choisi l'École du Bien Naître qui me permettrait de me perfectionner [indiquer domaines + nouvelles compétences à acquérir].

Par la présente, je me permets donc de vous faire une demande de financement. Cet apprentissage serait un véritable tremplin pour ma carrière professionnelle et me permettrait de m'intégrer à nouveau dans le monde du travail, d'où ma grande motivation. Cela me permettrait également d'ouvrir mon champ de recherche.

Je reste à votre disposition afin de vous fournir toutes les informations et documents que vous jugerez nécessaires pour appuyer mon dossier et également obtenir un rendez-vous afin de vous exposer mon projet.

En espérant recevoir une réponse favorable à ma requête, je vous prie de recevoir, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

[SIGNATURE]



Des pistes pour motiver votre projet de formation continue auprès des financeurs

Pour argumenter en faveur du financement de votre parcours de formation, qu'il soit constitué d'une seule ou de plusieurs formations, n'hésitez pas à joindre à votre demande de prise en charge, un courrier argumentant en faveur du choix de votre formation.

Pour vous aider, nous vous présentons quelques pistes qui s'avèrent constructives.

Mettez en avant :

- Ce que cette formation vous apportera sur le plan professionnel, les nouvelles compétences professionnelles qu'elle vous permettra d'acquérir, la plu valu apportée à votre pratique
- Mettez en lien votre projet de formation avec les besoins des usagers (bébés et parents) dans un secteur sous tension, celui de la périnatalité, pour lequel la demande est très forte
- Faites le lien avec les orientations nationales actuelles qui nécessite le développement de nouvelles compétences que vous trouverez au sein de l'École du Bien Naître :
 - Recommandations de la HAS, Haute Autorité Sanitaire, première société savante des professionnels de santé en France au sujet de la Promotion de la bientraitance. La période néonatale étant reconnue comme une période de vulnérabilités, elle nécessite une approche et une posture professionnelle relevant de la psychologie humaniste enseignée et véhiculée par les valeurs du projet pédagogique de l'École du Bien Naître https://www.has-sante.fr/jcms/c_2835126/fr/la-bientraitance-definition-et-reperes-pour-la-mise-en-oeuvre
 - Promotion de la santé périnatale dont la mise en place d'un rapport inédit d'amélioration de la santé de la mère et du nouveau-né, la mortalité infantile en France étant en hausse, une mobilisation de tous les acteurs est une priorité <https://www.santepubliquefrance.fr/presse/2022/sante-perinatale-un-rapport-inedit-pour-decrire-et-ameliorer-l-etat-de-sante-des-femmes-et-des-nouveau-nes>
 - Exercice professionnel valorisé par votre projet de formation qui s'intègre dans le champ des 1000 premiers jours, dont les politiques sociales et familiales actuelles mettent en avant l'importance de se former dans des domaines dont l'École du Bien Naître maîtrise les enjeux pour accompagner les professionnelles dans le développement de compétences favorables aux 1000 premiers jours <https://www.1000-premiers-jours.fr/fr>



L'ÉCOLE DU BIEN NAITRE
Par Sonia Krief

- Le Plan Ambition Enfance Égalité du Plan National de lutte contre la pauvreté dont un axe majeur est de développer la formation continue des professionnels gravitant autour de l'enfant
<https://solidarites-sante.gouv.fr/affaires-sociales/lutte-contre-l-exclusion/lutte-pauvrete-gouv-fr/la-mise-en-oeuvre/assurer-l-egalite-des-chances-des-les-premiers-pas/article/deployer-le-plan-de-formation-des-professionnels-de-la-petite-enfance>
 - Le PNSE 2021/2025 , plan national santé environnementale, dont les usagers prioritaires sont la femme enceinte et l'enfant, ceux qui sont cœur des réflexions lorsque les formations sont élaborées à l'école du Bien Naître <https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/les-plans-nationaux-sante-environnement/article/plan-national-sante-environnement-4-pnse-4-un-environnement-une-sante-2021-2025>
 - Le projet gouvernemental autour de l'éveil culturel et artistique du jeune enfant « ma santé à moi elle est culturelle » : des formations concernent la montée en compétences des professionnels qui viennent se former à L'École du Bien Naître dans ce domaine : <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Education-artistique-et-culturelle/L-Eveil-artistique-et-culturel-des-jeunes-enfants>
- N'hésitez pas aussi à mettre en avant que vous serez formée à L'École du Bien Naître qui est un organisme de formation reconnu pour la qualité de ses formations et l'expertise de ses formateurs. Que L'École du Bien Naître forme chaque année près de 5000 professionnels de santé et du secteur médico-social à l'échelle nationale et à l'international et près de 200 maternités et structures du secteur médico-social.
 - Vous pouvez aussi annoncer que vous choisissez de suivre un parcours complet de formations à l'école du Bien Naître qui vous attribut un label spécifiant une qualification spécifique, comme praticienne ou experte dans un domaine particulièrement demandé dans le champ de l'accompagnement périnatal et qu'émanant de l'École du Bien Naître, ce titre vous procure une certaine posture et un professionnalisme reconnu.

A vous d'écrire votre projet de formation, en espérant que ces astuces vous auront été utiles.
N'hésitez pas à nous contacter par téléphone ou par mail si vous avez la moindre question.

Au plaisir de vous avoir à nos coté pour une prochaine formation,

L'équipe de L'École du Bien Naître

